



COMITE SPORTIF QUILLES DE HUIT

8, rue des Coquelicots 12850 ONET LE CHATEAU

Onet, le 5 juin 2023



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE LITIGES DU 5 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR : **EXAMEN DES RATTRAPAGES DES MANCHE 2, 3 ET 4 AINSI QUE MANCHE 5**
EXAMEN DES APPELS ET DEMANDES DE CLUBS

1- EXAMEN DES RATTRAPAGES DES MANCHE 2, 3 ET 4 AINSI QUE MANCHE 5

- Le tableau joint présente les anomalies constatées lors des manches et les sanctions associées.

2- EXAMEN DES DEMANDES DE CLUBS

Demande du club de Sainte-Geneviève :

Suite à la sanction reçue par l'équipe BES (Promotion B) qui suite à un remplacement n'a pas respecté la règle des maîtres-joueurs lors de la manche 4, le club fait appel de la sanction.

- ⇒ Le mail fait état de nouvelles règles, il est rappelé que le règlement des remplacements n'a pas évolué. Comme précisé lors de l'assemblée générale et rappelé lors du compte-rendu de la Commission de contrôle du 24 avril cette règle doit être appliquée, est contrôlée et sanctionnable. Toutefois, les membres de la commission ne sont pas opposés à revoir la sanction en accord avec le Comité Sportif. Aussi, la sanction sera précisée lors de la prochaine Commission de contrôle.

La Commission de Contrôle et de Litiges en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, a établi ce procès-verbal en accord avec les règlements en vigueur.

Rappel : Suite au procès-verbal émis par la commission, le club ou le joueur sanctionné a 20 jours à réception dudit procès-verbal par le club pour faire un recours gracieux des différentes sanctions prononcée, par écrit et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au siège ou par mail. Un apport d'élément nouveau est indispensable pour accréditer l'appel. Tout appel fait hors délai sera automatiquement rejeté

La Commission de Contrôle

Saison 2023 - Rattrapage Manche 2 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCL du 5 juin 2023

5 membres présents

Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe



Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
02/06/2023	LIGUE à COLOMBIES	FERRAT ESSOR C	RIGAL Emmanuel	7547	S.Q. ESPALION	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	CEOR LAGAST à OLEMPES					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	LEVEZOU à INIERES					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	PALANGES à SEBAZAC					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	SEGALA à BALSAC					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	VALLON-DOURDOU à CAMPUAC					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
12/05/2023	AOV à CAMPUAC	ANDRIEU Fem CINQUIEME SERIE	ANDRIEU Maryline	10938	S.Q. SAINT COME	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €

Saison 2023 - Rattrapage Manche 3 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCL du 5 juin 2023
 5 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe



Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
02/06/2023	ELITE à LUC	CAYRE EXCELLENCE	FOUCRAS JEREMY	6076	S.Q. COLOMBIES	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	ELITE à LUC	FALGUIERES EXCELLENCE	CAMPANAC BRUNO	10367	S.Q. ONET LE CHÂTEAU	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	ELITE à RODEZ	DELMAS HONNEUR	Christophe RECOULES	2220	SEBAZAC	Inversion de joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	LIGUE à GAGES					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	LIGUE à COLOMBIES					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	CEOR-LAGAST à OLEMPIS					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	LEVEZOU à INIÈRES					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS

02/06/2023	SEGALA à BALSAC	VABRE TROISIEME SERIE	VABRE MAXIME	3613	S.Q. MOYRAZES	Carton incomplet : pas de numéro de licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	SEGALA à BALSAC	VABRE TROISIEME SERIE	BARRAU ALAIN	1966	S.Q. MOYRAZES	Carton incomplet : pas de numéro de licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	VALLON- DOURDOU à GOLINHAC					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS



Saison 2023 - Manche 3 Jeunes et Féminines- Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCL du 5 juin 2023
 5 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
07/05/2023	PALANGES COMTAL à Gillorgues	MOULY BOULAROT Fem PREMIERE SERIE	CHAPTAL Roxane	111284	S.Q. GAGES	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
07/05/2023	PALANGES COMTAL à Gillorgues	BORS Fem PROMOTION B	REYNES Chloé	113639	S.Q. SAINT GENIEZ	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
07/05/2023	SEGALA à Balsac	COMTE Fem ESSOR	LAGGARIGUE Karine	8004	MOYRAZES	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €

07/05/2023	LEVEZOU à Arvieu	CAUSSE Fem PREMIERE SERIE	CHAU Monique	113876	SEGUR	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
07/05/2023	PALANGES COMTAL à Gillorgues	CADENE Fem DEUXIEME SERIE	LAPORTE Laurie	113558	S.Q. SEBAZAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
07/05/2023	VALLON DOURDOU à Marcillac	FOULQUIER Fem CINQUIEME SERIE	PERIE Anne- Laure	6253	S.Q. MARCILLAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
07/05/2023	AOV à Laguiole (Espalion)	BARRIE Ado 15 EXCELLENCE	BARRIE Louna	12744	S.Q. SAINT-AMAS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
07/05/2023	AOV à Laguiole (Espalion)	BARRIE Ado 15 EXCELLENCE	COUAILHAC Margaux	11941	S.Q. SAINT-AMAS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
07/05/2023	AOV à Laguiole (Espalion)	PLANQUES Ju EXCELLENCE	PICOU Matthias	11941	S.Q. SAINTE- GENEVIEVE	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
07/05/2023	LEVEZOU à Arvieu	GERAUD Ju EXCELLENCE	BOUSQUET Nathan	11544	S.Q. LE MONASTERE	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
07/05/2023	LEVEZOU à Arvieu	GARUZ Ju HONNEUR	HUCALO Clement	114233	S.Q. LE MONASTERE	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
07/05/2023	PALANGES COMTAL à Gillorgues	BOUNIOL Fem PREMIERE SERIE	BOUNIOL Laeticia	5976	S.Q. SEVERAC	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €

Saison 2023 - Manche 4 Jeunes et Féminines- Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCL du 5 juin 2023
 5 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe



Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
14/05/2023	CEOR LAGAST à Magrin	BARRAU Fem ESSOR	CHINCHOLLE Emmanuelle	10022	RULLAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
14/05/2023	SEGALA à Limayrac	LUTRAN Fem PREMIERE SERIE	CHABERT Coralie	9955	RODEZ	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €



Saison 2023 - Manche 5 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCL du 5 juin 2023
 5 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
04-juin-23	ELITE à Onet	DELMAS HONNEUR	Christophe RECOULES	2220	SEBAZAC	Inversion de joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
04-juin-23	LIGUE à Flavin					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS

04-juin-23	CEOR LAGAST à Olemps						RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
04-juin-23	LEVEZOU à Inières						RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
04-juin-23	PALANGES COMTAL à Sébazac	DOMERGUE PREMIERE SERIE	JULIEN MAXIME	9105	S.Q. PALMAS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	5 €	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	
04-juin-23	PALANGES COMTAL à Sébazac	SABANOGLU DEUXIEME SERIE	SABANOGLU ORHAN	8432	S.Q. SAINT GENIEZ	Forfait non signalé en district pour une manche, arbitrage assuré	30 €	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	
04-juin-23	PALANGES COMTAL à Sébazac	CHASSALY TROISIEME SERIE	CHASSALY	7084	S.Q. SAINT GENIEZ	Forfait non signalé en district pour une manche, arbitrage assuré	30 €	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	
04-juin-23	SEGALA à Colombies						RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	
04-juin-23	VALLON DOURDOU à Saint-Cyprien	COSTES TROISIEME SERIE	COSTES SEBASTIEN	1743	S.Q. ESPEYRAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	5 €	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	
04-juin-23	AOV à Sainte- Geneviève	BALITRAND DEUXIEME SERIE	BELET PIERRE	113230	S.Q. SAINT-COME	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	5 €	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	
04-juin-23	AOV à Sainte- Geneviève	CALIMAN TROISIEME SERIE	CALIMAN ENZO	11411	S.Q. SAINTE- GENEVIEVE	Remplacement induisant un dépassement de la moyenne d'équipe à ne pas dépasser	Retrait des quilles	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Score Du remplaçant = 124. Score de l'équipe 442 - 124 = 318	